



Deblocage fonds mXXXXX pas en totalité

Par **cris21**, le **04/04/2018 à 16:47**

bonjour,
Suite à la tempête de début janvier 2018 nous avons déclaré le sinistre à notre assurance la Mxxxxx l'expert vient de venir et nous dit que la mxxxxx va nous faire parvenir 40% des devis acceptés par l'expert l'autre partie doit nous être donnée au vu des factures. Je ne suis pas d'accord car le montant est important. Comment je peux faire pour avoir la totalité du montant des travaux ? Et si je veux faire une partie des travaux par moi même c'est pas possible ?

Par **chaber**, le **05/04/2018 à 08:00**

bonjour
[citation] si je veux faire une partie des travaux par moi même c'est pas possible ?[/citation] C'est possible mais n'en parlez pas à l'expert qui s'empressera de baisser de façon conséquente le montant de main d'oeuvre retenu sur son rapport.
[citation] la mxxxxx va nous faire parvenir 40% des devis acceptés par l'expert l'autre partie doit nous être donnée au vu des factures. [/citation] Normalement un assureur fait un règlement immédiat vétusté déduite et franchise éventuelle déduite
La valeur à neuf n'est due que sur justificatifs de reconstruction dans les 2 ans.
Un assuré fait ce qu'il veut de son indemnisation immédiate et n'est pas obligé de reconstruire.
Votre assureur adopte une attitude anormale en ne vous allouant que 40% d'indemnisation immédiate.
Il faut demander les conclusions du rapport d'expert qui reprendra le montant d'indemnisation immédiate et le montant d'indemnisation différée.
Vous pourrez, en fonction de ces chiffres, voir votre intérêt à faire les travaux vous-même.